

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

L'an deux mille quatorze, le seize Mai à dix neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 16

Absents : 3

Votants : 18

Exprimés : 18

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mmes KICA, VOLLAIS, Mrs VALLEE, WALTER ; Adjoint  
Mmes ADAM, BRUNET, D'OLEON, GAUDIN, JUMELIN, Mrs  
BAYLE, FOUCHER, LAURENT, MARIE, MAYEUR et  
VAUVARIN.

Absents excusés : Mmes CHRETIEN, GUILLEMOT et Mr  
TORRES

Mme CHRETIEN donne pouvoir à Mr MARIE.

Mme GUILLEMOT donne pouvoir à Mr VALLEE.

Secrétaire de séance : Mr M. LAURENT

Le procès-verbal de la séance du 11/04/14 est approuvé.

#### N° 1 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Suite aux dossiers de demandes de subvention déposés, suite à la réunion de la commission des finances et de la commission vie locale, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions aux associations comme suit :

ABA Apprendre autrement	: 200,00 €
ALD	: 6 000,00 € (9 voix pour et 8 contre)
Amicale des Pompiers	: 120,00 €
Anciens Combattants	: 500,00 €
ASTTD	: 1 000,00 €
Bataillon airsoft dozuléen	: 100,00 €
CFA BTP	: 240,00 €
Chambre des Métiers	: 148,00 €
Comité de Jumelage	: 3 000,00 €
Comité des Fêtes	: 1 000,00 €
Croix Rouge	: 150,00 €
Don du Sang	: 500,00 €
Dozulé Football Club	: 5 500,00 €

Double croche	: 2 500,00 €
Dozul'est sympa	: 100,00 €
Famille Dozuléenne	: 500,00 €
Galerie 175	: 300,00 €
Horticulture Côte Fleurie	: 100,00 €
Les P'tites Mains	: 1 000,00 €
MFR La Pommeraye	: 105,00 €
Mission Locale	: 1 900,00 €
Prévention routière	: 100,00 €
Société des Courses	: 1 000,00 €
Souvenir Français	: 1 000,00 €
Super 5 rallye raid	: 100,00 €
UCIA Dozulé Malin	: 2 000,00 €
Vélo Club Rouen	: <u>900,00 €</u>
	30 063,00 €

Le Conseil Municipal prévoit une subvention de 1 000,00 € pour le Comité des Fêtes, qui se décompose en deux : 250,00 € d'une part et 750,00 € d'autre part en prévision de l'organisation d'un Noël des enfants. Cette deuxième partie sera versée si la manifestation a effectivement lieu.

Les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote pour l'association qui les concerne car ils font partis d'une association sont : Mme GAUDIN pour ABA, Mme KICA pour Famille Dozuléenne, Mr MAYEUR pour UCIA Dozulé Malin, Mr VALLEE avec le pouvoir de Mme GUILLEMOT pour l'ALD

## N° 2 – DECISION MODIFICATIVE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant sa délibération pour l'attribution des subventions aux associations,

Décide de prendre une décision modificative comme suit :

- art. 6574 : + 30 063,00 €
- art. 678 : - 30 063,00 €

## N° 3 – ATTRIBUTION DU MARCHE RUE DU MESNIL DA :

Madame KICA, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'avis d'attribution concernant le marché passé en procédure adaptée pour les travaux de réfection des trottoirs et la création d'un plateau traversant dans la Rue du Mesnil Dâ :

La commission d'appel d'offres a reçu 8 offres :

- COLAS : 159 548,64 € TTC, et ayant obtenu la note de 87,88/100
- GUERIN : 176 795,17 € TTC, et ayant obtenu la note de 67,02/100
- MOULIN : 136 067,06 € TTC, et ayant obtenu la note de 68,13/100

- SBTP : 166 660,84 € TTC, et ayant obtenu la note de 63,76/100
- EIFFAGE : 140 301,67 € TTC, et ayant obtenu la note de 80,73/100
- Routière Perez JGTP : 151 485,14 € TTC, et ayant obtenu la note de 77,54/100
- TPA : 176 874,32 € TTC, et ayant obtenu la note de 53,00/100
- TOFFOLUTTI : 132 650,98 € TTC, et ayant obtenu la note de 98,00/100

Elle a retenu l'entreprise Toffolutti pour un montant de 132 650,98 € TTC.

#### N° 4 – PARTELIOS : VENTE DE 5 LOGEMENTS VACANTS

Mme VOLLAIS, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de Partelios pour la vente de 5 logements vacants.

Le Conseil Municipal donne son autorisation avec 17 votes pour et 1 abstention

#### N° 5 – PARTELIOS : VENTE DE 9 LOGEMENTS OCCUPÉS

Mme VOLLAIS, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la demande de Partelios pour la vente de 9 logements occupés dont les locataires se porteraient acquéreurs des dits logements.

Le Conseil Municipal donne son autorisation à l'unanimité.

#### N° 6 – NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est impératif de procéder à la désignation du correspondant défense. Les fonctions de ce conseiller municipal sont la prise en charge des questions de Défense avec les autorités compétentes. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Monsieur VALLEE se porte candidat pour cette fonction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur VALLEE pour être le correspondant défense.